



COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 ZSC « Vallée de l'Aveyron »

COMPTE RENDU DE LA REUNION Du jeudi 17 mars 2022 Salles des fêtes de Najac, à 10h

Etaient présents :

Mme Arne AULLAS D'AVIGNON, conseillère mairie de Laguépie
M. Loan ARGUEL, Laboratoire d'écologie fonctionnelle et Environnement, Université Paul Sabatier
M. Pierre-Jean BARTHEYE, mairie de Najac
M. Eric BARTHEZ, Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron
M. Nicolas BOSE, adjoint à la mairie de Saint-André de Najac
Mme Corinne CABAILH, Office français de la biodiversité Aveyron
Mme Leslie CAMPOURCY, Ligue pour la protection des oiseaux d'Occitanie délégation territoriale Aveyron et animatrice du site Natura 2000
M. Baptiste CHARLOT, Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)
Mme Nathalie CHARPIAT, Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron
Mme Léa CHARTRAIN, chargée d'étude Aveyron, Communauté de commune Quercy-Rouergue-gorges de l'Aveyron (CCQRGA)
M. Jérôme DAO, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mme Evelyne DOULS, Présidente du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) Aveyron
Mme Chloé FOURNEL, Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)
Mme Sylviane FURMANIK, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn
Mme Manon LAFOND, Communauté d'agglomération du Grand Montauban
M. Gilles LAGARRIGUE, mairie de Sanvensa
M. Gilles LEBLANC, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn et Garonne
M. François LEGER, Agence MTDA, animateur du site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causes proches et vallée de la Vère »
M. Joachim MOSSER, Communauté de commune Quercy-Rouergue-gorges de l'Aveyron (CCQRGA)
Mme Liliane PESSOTTO, Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne (SSNTG)
Mme Aline PROUZET, Comité départemental Olympique et sportif de l'Aveyron
M. Gabriel SERRA, Maire de Bioule

Etaient excusés :

Mme Julie DUMAS, Ouest Aveyron
Jean Pierre MASBOU, Maire de Villeneuve
Mme Gisèle RIGAL, conseillère départementale de l'Aveyron
M. Francis DELERIS, maire de Compolibat
Mme Stéphanie BAYOL, Conseillère départementale de l'Aveyron, Canton de Villefranche-de-Rouergue
M. Eric CANTOURNET, Conseiller départemental de l'Aveyron, Canton de Villefranche-de-Rouergue
M. Henri COUDERC, Office français de la biodiversité Tarn et Garonne
Mme Marine LESTRADE, Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
Monsieur GISCLARD, Architecte des bâtiments de France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Tarn et Garonne
Mme Anne BLANC, députée de l'Aveyron
M. Hélian CABROLIER
M. Laurent PELOZUELO, Président de l'Office insectes environnement (OPIE) et université Paul Sabatier
Mme Bénédicte PROUFF, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du Tarn
M. François ARTEL, Office national des forêts de l'Aveyron

M. Jean-Luc SILOT mairie de Montastruc
M. Philippe AVIAT, mairie de Villemade

Mme Sophie HUGONNENC, Arbres, haies, paysages d'Aveyron
M. Julien MAILLES, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn et Garonne
M. Jérôme COLLIE, Conseil départemental 82
M. le maire de Belcastel
M. le Maire de Morlhon-le-haut
Mme Alexandra POULVELARIE, Chambre d'agriculture du Tarn et Garonne
Mme Florence ARDORINO, EDF
Mme Bertille DANIEL, SCOT Midi-Quercy
Mme Catherine TERSET, Office de Tourisme du Tarn et Garonne
Mme Emilie PLASSARD, PETR Midi-Quercy, Pôle pleine nature
Mme Chloé BORIES, ADASEA de l'Aveyron
M. Michel WEILL, Président du Conseil départemental du Tarn et Garonne
CPIE du Rouergue
Mme Valérie ESCANDE, Tourisme du Tarn et Garonne
M. José GONZALEZ, Conseil départemental du Tarn et Garonne
Mme Anne-Marie DEVELAY, DREAL Occitanie
Mme Nathalie LAMANDE, DREAL Occitanie
Fédération de pêche du Tarn et Garonne
Mme Aline REDO, Conseillère départementale, Canton Carmaux 2 Vallée du Cérrou

M. Gilbert Blanc, mairie de Najac souhaite la bienvenue aux participants.

Mme Furmanik ouvre la séance et laisse la parole à Mme Campourcy, animatrice du site Natura 2000 « Vallée de l'Aveyron ».

Mme Campourcy explique que le site « Vallée de l'Aveyron » fait partie du site « 5 vallées » comprenant les sous territoires du Tarn aval, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou. La LPO Occitanie Délégation territoriale Aveyron anime le site Natura 2000 « Vallée de l'Aveyron » depuis 2016.

Ce compte-rendu présente les discussions du Comité de pilotage (COPIL) suite au diaporama diffusé (cf. pièces associées).

I - Rappel du site Natura 2000, de son patrimoine naturel et de ses enjeux

Mme Campourcy explique que le sous territoire « vallée de l'Aveyron » est réparti sur 3 départements : Tarn et Garonne (20 communes), Aveyron (15 communes) et Tarn (5 communes). Il s'étend sur 182 km de linéaire de rivière et se limite au lit mineur. Aucun affluent n'est pris en compte dans le périmètre. Il débute sur la commune de Belcastel en Aveyron et se termine à la confluence avec la rivière Tarn sur la commune de Lafrançaise.

21 habitats naturels ont été répertoriés dont 7 d'intérêt communautaire.

21 espèces de faune d'intérêt communautaire ont été répertoriées dont 6 à fort enjeu de conservation. On y trouve des odonates (Gomphe de Graslin, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin), des chauves-souris (22 espèces recensées dont Grand Rhinolophe, Grand Murin/Petit Murin et le Minioptère de Schreibers), la Loutre d'Europe, des insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne), poissons (Chabot, Lamproie de Planer, Toxostome, Bouvière).

II – Bilan de l'animation mise en œuvre de juillet 2020 à mars 2021

➤ Gestion des habitats et des espèces

Contrats potentiel Natura 2000

Un contrat Natura 2000 potentiel est en cours de réflexion avec la commune de Villefranche-de-Rouergue et le SMBV2A pour la coupe de peupliers (environ 200 arbres sur un linéaire de 800m en rive gauche de l'Aveyron) et la replantation d'une ripisylve adaptée. Mme Fournel indique que le SMBV2A interviendra au titre de sa compétence GEMAPI. Les devis sont en cours de sollicitation. Le coût de la revente du bois sera déduit du coût global du contrat.

Chantier de lutte contre *Lagarosiphon major*, une espèce exotique envahissante à Najac

Mme Campourcy explique que ce chantier fera l'objet d'une visite de terrain l'après-midi.

Après la présentation M. Mosser demande si cette espèce a un mode de reproduction sexué. M. Dao répond par la négative. Il ajoute que cette espèce provient d'aquariophilie. Elle est réglementée au niveau européen pour interdire son introduction. De manière générale, la présence des plantes exotiques envahissantes (PEE) sur le territoire engendre un coût important pour leur lutte. Il est important d'essayer de prévenir et sensibiliser le public. . Cependant on assiste généralement à des échanges de plantes entre particuliers ce qui rend difficile son traçage.

Mme Aullas d'Avignon s'interroge sur les effets négatifs du Lagarosiphon dans le milieu aquatique. M. Dao répond que cette espèce produit une grande quantité de matière et qu'il reste peu de place aux autres espèces pour se développer. On assiste généralement à une forte dynamique des PEE en milieu aquatique car elles sont très compétitives.

M. Dao complète que pour se développer, le Lagarosiphon, comme d'autres espèces a besoin d'eau, de nutriments et de lumière. La possibilité de recouvrir une pièce d'eau pour empêcher l'accès à la lumière peut être une solution dans certains cas pour lutter contre ces espèces.

➤ **Evaluation des incidences**

M. Léger indique qu'il n'a pas été consulté pour le Tour de Rance sur son site Natura 2000 qui est contiguë à la Vallée de l'Aveyron et qu'il peut y avoir des enjeux notamment dans le cas de survols des hélicoptères près des falaises où se reproduisent plusieurs oiseaux.

Mme Campourcy transmettra la demande d'EI du porteur de projet à l'animateur et à la DDT82.

Après analyse, il s'avère qu'aucun des 2 sites Natura 2000 n'est concerné par le tracé du Tour de France 2022.

➤ **Amélioration des connaissances**

Inventaire du Toxostome, de la Vandoise et de la Bouvière

Mme Campourcy indique que la FDP82 mène cet inventaire sur 2 ans (2021-2022). Mme Chartrain confirme qu'en raison des conditions de pluviométrie importantes en 2021, la pression de pêche a été moins fiable.

Suivi des odonates

M. Charlot explique que les odonates vivent 1 à 3 ans à l'état de larve dans l'eau. Le suivi sur plusieurs années est important car il permet de lisser les variations inter-annuelles. 2020 et 2021 ont été des années particulières d'un point de vue climatique. Il y a eu des crues importantes, notamment en juin 2020, une pluviométrie conséquente en 2021. Cela a pu avoir des conséquences non négligeables sur les émergences, le lessivage des exuvies fraîchement accrochées sur les supports. Il tient à indiquer que la poursuite du protocole lui paraît importante car les premiers résultats au terme des 4 ans de suivi ne sont pas bons et les explications incertaines.

M. Arguel indique que les populations de la Vère, de l'Aveyron, du Viaur et du Lot vont l'objet d'un même suivi. Le Tarn aval va débiter en 2022 le suivi.

M. Charlot ajoute que ces populations sont essentiellement présentes dans le sud-ouest de la France et sur la Péninsule ibérique, le site Natura 2000 et la Région Occitanie ont une responsabilité importante vis-à-vis de leur conservation.

M. Léger indique que sur la Vère, une cinquième année de suivi va être engagée.

M. Bose demande s'il existe une corrélation des variations de populations constatées avec la présence de prédateurs. M. Arguel indique que cela dépend des stades de développement de la larve. En général ce sont des espèces plutôt prédatrices que prédatées.

Mme Campourcy va étudier avec la DDT du Tarn la possibilité financière de poursuivre une année de plus ce suivi.

➤ **Informations, communication**

Animations scolaires

Mme Fournel demande à ce qu'une coordination entre le projet « mon école, mon cours d'eau » développé par le SMBV2A et ses partenaires en niveau primaire et le module pédagogique développé par le site Natura 2000 soit effectuée. Mme Campourcy signale qu'elle demandera à l'animatrice de la LPO qui

développe le module pédagogique Natura 2000 de se rapprocher du SMBV2A. Cependant pur l'instant, seuls des collèges sont concernés par ce module.

Communication auprès des agriculteurs

M. Bose et M. Lagarrigue demandent à ce qu'une meilleure communication soit adressée aux agriculteurs car nombreux sont ceux qui ont des parcelles limitrophes de la rivière et ne sont pas au courant de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire.

Mme Campourcy propose à ce qu'un article paraisse dans la Volonté Paysanne côté Aveyron et d'autres médias agricoles couvrant l'ensemble du site.

M. Bose propose à ce qu'une journée d'information soit initiée via la Chambre d'agriculture, la période hivernale étant la plus propice à la tenue de réunions en journée.

➤ **Mise à jour du DOCOB : ajustement du périmètre**

M. Léger indique qu'une vigilance doit être apportée au nouveau périmètre proposé afin qu'il ne se chevauche pas avec le site Natura 2000 « « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ». Mme Campourcy superposera les 2 périmètres des sites Natura 2000 et fera un travail d'ajustement si nécessaire après le Comité de pilotage.

III – Proposition d'animation d'avril à décembre 2022

Gestion et évaluations des incidences

Le stage sur le plan de gestion des Espèces exotiques envahissantes (EEE) est reporté en 2023 en raison de la défection des candidats retenus pour 2022. M. Mosser et Mme Chartrain indiquent que le volet EEE est très important sur la partie aval du site et que ce travail partenarial sera très attendu.

M. Charlot ajoute qu'il serait intéressant d'envisager une réflexion globale sur les espèces exotiques concernant la flore mais aussi la faune.

Questions diverses

Mme Furmanik indique que dès le 1^{er} janvier 2023, les DDT ne piloteront plus le dispositif Natura 2000 en raison du transfert de compétences auprès de la Région. Ce seront les techniciens de la Région qui prendront donc le relais.

Il est rappelé que les collectivités ont toujours la possibilité de prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'animation des sites Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Furmanik remercie les participants et clôt la réunion.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE TERRAIN du jeudi 17 mars 2022 Jardins de la Rivière (Najac), à 14h

Etaient présents :

M. Pierre-Jean BARTHEYE, mairie de Najac

M. Eric BARTHEZ, Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron

Mme Corinne CABAILH, Office français de la biodiversité Aveyron

Mme Leslie CAMPOURCY, Ligue pour la protection des oiseaux d'Occitanie délégation territoriale Aveyron et animatrice du site Natura 2000

Mme Nathalie CHARPIAT, Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron

Mme Léa CHARTRAIN, chargée d'étude Aveyron, Communauté de commune Quercy-Rouergue-gorges de l'Aveyron (CCQRGA)

M. Jérôme DAO, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)

Mme Manon LAFOND, Communauté d'agglomération du Grand Montauban
M. Gilles LEBLANC, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn et Garonne
M. Joachim MOSSER, Communauté de commune Quercy-Rouergue-gorges de l'Aveyron (CCQRGA)

Et en présence des maraichers de l'exploitation « les jardins de la Rivière »

Les 2 mares envahies par le Lagarosiphon ont fait l'objet d'un chantier d'arrachage manuel à l'automne 2021 par les maraichers, la LPO et des bénévoles.

Une troisième mare est présente sur les jardins mais elle semble exempte de la présence de Lagarosiphon. Le Myriophylle en épi, une espèce autochtone y est très présente.

	Mare n°1	Mare n°2
Localisation sur l'exploitation, utilisation	Mare la plus proche de la rivière Aveyron. Eau utilisée en pompage pour les jardins en période estivale	Mare la plus éloignée. Utilisée essentiellement lorsque la mare n°1 est à sec.
Caractéristiques	Profondeur de 5m, berges abruptes sur 3 côtés sauf une berge en pente douce utilisée régulièrement par les maraichers pour « immerger » les caisses avec les semis.	Profondeur de 2,5 m, berges abruptes sur 3 côtés, une berge en pente plus douce
Etat des lieux lors des chantiers d'arrachage à l'automne 2021 et résultats après arrachage	Mare recouverte de Lagarosiphon au niveau de la pente douce et des berges sur les 2 premiers mètres. Taux de recouvrement environ 10% au regard de la surface totale de la mare. Vidange de la mare difficile lors du chantier. De nombreuses racines sont restées dans la vase lors de l'arrachage. La mare s'est remplie rapidement par les eaux de pluie après le chantier.	Mare recouverte en quasi-totalité par le Lagarosiphon. Taux de recouvrement lorsque la mare était en eau : environ 50%. Vidange de la mare partielle lors du chantier (fond d'eau restant). De nombreuses racines sont restées dans la vase lors de l'arrachage. La mare s'est remplie rapidement par les eaux de pluie après le chantier.
Hypothèses émises pour lutter contre l'espèce à partir de 2022	<p>Limiter accès à la lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A court terme : occultation de la mare avec un système de bâche flottante qui monte et descend en fonction du niveau d'eau de la mare. Contraintes matérielles (taille de bâche, système de fixation, logistique), prises aux vents importantes risquant de mettre à mal le temps humain conséquent pour la mise en place et l'entretien - A long terme : plantation d'arbres sur le pourtour des mares pour limiter la lumière (contribuera aussi à limiter le phénomène d'évaporation). Des plantations ont déjà été effectuées par les maraichers il y a environ 5 ans et il faut laisser le temps à ces arbres pour pousser. Peut-être serait-il envisageable de poursuivre ces plantations sur l'ensemble des 2 mares concernées ? <p>Curage des mares avec une pelle mécanique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recreusement de la mare n°2 déjà envisagée par les maraichers. L'objectif serait d'obtenir plus de profondeur, de curer les côtés. Ce curage permettrait de garantir l'enlèvement de l'ensemble du dispositif racinaire de la plante. Ces travaux devront être faits en dehors de la période de sensibilité des espèces et de manière compatible avec les besoins en eau des maraichers pour leur exploitation. - Décaissage sur 30 cm environ de la mare n°1 pour maximiser l'export des racines de la plante. Malgré la mise en assec des zones où le Lagarosiphon semble être présent en période estivale sur cette mare en raison de l'utilisation de l'eau pour les jardins, la seule dessiccation ne semble pas être suffisante. <p>Transplantation de pieds de nénuphars et de Myriophylle en épi provenant de la troisième mare</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif est de mettre de la végétation présente localement et donc adaptée au milieu afin qu'elle prenne la place du Lagarosiphon. Cette transplantation pourrait se faire le plus tôt possible après les travaux, afin que la concurrence végétale soit en place avant l'éventuel retour du Lagarosiphon. L'implantation doit être compatible avec la profondeur tolérée par les espèces installées (1-2 m selon la turbidité de l'eau ?), ce qui peut impliquer d'installer <i>Myriophyllum spicatum</i> dans des trous sur les berges <p>Mise en place d'une bâche sur les zones en pente douce</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones en pente douce seront probablement sujettes à la repousse de la plante car le milieu y est adapté. La question d'un bâchage de cette zone en pente douce est posée. Cependant cela implique de trouver un matériau occultant et non glissant (les maraichers ayant besoin d'accéder à cette zone pour y entreposer les caisses de semis). <p>Mise en mouvement de l'eau par une pompe solaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répartition des végétations aquatiques dépend énormément de la vitesse de circulation de l'eau. Certaines espèces comme le Lagarosiphon sont dépendantes d'un régime d'eau stagnante. La mise en mouvement de l'eau même faible pourrait avoir un effet négatif sur le maintien de l'espèce sur les sites. <p>Retrait des poissons</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils contribuent à la fragmentation du Lagarosiphon et favorisent la multiplication des foyers sur les sites, de plus, ils prédominent la faune inféodée à ce type de mare. <p>Protocole de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin de tirer partie de ce travail pour améliorer les connaissances sur la gestion de ce type d'espèce, un protocole de suivi est à prévoir.
--	---

Une recherche concernant les potentiels financeurs devra être effectuée prochainement par l'animatrice. L'objectif est de trouver une enveloppe financière pour le curage mécanique dès la fin de l'été 2022 et le temps technique pour la réalisation de certaines des pistes évoquées précédemment.